

d) Elaboration d'un indice spécial pour les retraités, en collaboration avec le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément à la décision 35/447 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980;

2. *Prie également* la Commission d'entreprendre ou de poursuivre des études sur les questions suivantes :

a) Principes généraux et méthodes applicables aux enquêtes visant à déterminer les conditions d'emploi des agents des services généraux et des autres catégories de personnel recruté sur le plan local, y compris le personnel en poste dans des lieux d'affectation hors siège;

b) Examen des indemnités pour charges de famille pour toutes les catégories de personnel et examen de la portée et de l'objet de l'indemnité pour frais d'études;

c) Développement de la coopération interinstitutions dans le domaine de la formation en vue d'une utilisation plus efficace et plus économique des ressources en personnel dans les organisations appliquant le régime commun;

d) Evaluation approfondie, en collaboration étroite avec les organisations, de l'utilité des activités de formation en cours et proposées dans le système des Nations Unies, en ce qui concerne plus particulièrement la formation à la gestion et aux activités connexes;

e) Examen général des contributions du personnel aux fins du traitement équitable de toutes les catégories de personnel dans tous les lieux d'affectation;

f) Etude complète de la question des compléments de traitement versés à des fonctionnaires internationaux et de toutes les questions connexes.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/234. Budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981

A

OUVERTURE DE CRÉDITS FINALE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981 :

1. Le crédit de 1 339 151 200 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 35/226 A du 17 décembre 1980 est augmenté de 2 553 100 dollars des Etats-Unis, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Crédits ouverts par la résolution 35/226 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>Chapitres</i>			
<i>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>			
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble .	28 114 700	181 500	28 296 200
TOTAL, TITRE PREMIER	28 114 700	181 500	28 296 200
<i>TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</i>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	66 912 600	8 912 800	75 825 400
TOTAL, TITRE II	66 912 600	8 912 800	75 825 400
<i>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</i>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation . . .	14 855 600	(716 300)	14 139 300
TOTAL, TITRE III	14 855 600	(716 300)	14 139 300
<i>TITRE IV. — Activités économiques, sociales et humanitaires</i>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	8 320 800	15 200	8 336 000
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale . . .	2 526 500	(491 300)	2 035 200
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	3 065 300	16 500	3 081 800

Chapitres	Crédits ouverts par la résolution 35/226 A	Augmentations ou (diminutions)	Crédits révisés
	Dollars des Etats-Unis		
TITRE IV. — Activités économiques, sociales et humanitaires (suite)			
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	40 489 200	(1 593 200)	38 896 000
7. Département de la coopération technique pour le développement	13 680 400	(180 500)	13 499 900
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 586 300	78 700	2 665 000
9. Sociétés transnationales	7 589 600	(295 000)	7 294 600
10. Commission économique pour l'Europe	25 603 000	(862 600)	24 740 400
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	26 120 500	23 400	26 143 900
12. Commission économique pour l'Amérique latine	42 217 800	(787 200)	41 430 600
13. Commission économique pour l'Afrique	29 701 300	(54 300)	29 647 000
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	14 451 500	(525 100)	13 926 400
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	54 960 600	(4 190 200)	50 770 400
16. Centre du commerce international	8 866 300	(614 000)	8 252 300
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	75 369 300	(2 520 200)	72 849 100
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	11 224 700	(59 300)	11 165 400
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	8 138 300	(28 600)	8 109 700
20. Contrôle international des drogues	6 204 400	(671 800)	5 532 600
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	27 302 800	(904 700)	26 398 100
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	4 830 100	(347 600)	4 482 500
23. Droits de l'homme	10 431 000	31 100	10 462 100
24. Programme ordinaire de coopération technique	28 034 800	(511 200)	27 523 600
TOTAL, TITRE IV	<u>451 714 500</u>	<u>(14 471 900)</u>	<u>437 242 600</u>
TITRE V. — Justice internationale et droit international			
25. Cour internationale de Justice	8 945 900	(146 000)	8 799 900
26. Activités juridiques	10 639 300	(281 700)	10 357 600
TOTAL, TITRE V	<u>19 585 200</u>	<u>(427 700)</u>	<u>19 157 500</u>
TITRE VI. — Information			
27. Information	48 818 600	423 700	49 242 300
TOTAL, TITRE VI	<u>48 818 600</u>	<u>423 700</u>	<u>49 242 300</u>
TITRE VII. — Services communs d'appui			
28. Administration, gestion et services généraux ..	245 038 000	569 100	245 607 100
29. Services de conférence et bibliothèques	202 642 500	7 683 300	210 325 800
TOTAL, TITRE VII	<u>447 680 500</u>	<u>8 252 400</u>	<u>455 932 900</u>

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 35/226 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE VIII. — Dépenses spéciales</i>			
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 056 000	161 000	17 217 000
TOTAL, TITRE VIII	<u>17 056 000</u>	<u>161 000</u>	<u>17 217 000</u>
<i>TITRE IX. — Contributions du personnel</i>			
31. Contributions du personnel	190 367 600	210 100	190 577 700
TOTAL, TITRE IX	<u>190 367 600</u>	<u>210 100</u>	<u>190 577 700</u>
<i>TITRE X. — Dépenses d'équipement</i>			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	53 740 200	(325 100)	53 415 100
TOTAL, TITRE X	<u>53 740 200</u>	<u>(325 100)</u>	<u>53 415 100</u>
<i>TITRE XI. — Dons spéciaux</i>			
33. Subvention à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	305 700	352 600	658 300
TOTAL, TITRE XI	<u>305 700</u>	<u>352 600</u>	<u>658 300</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>1 339 151 200</u>	<u>2 553 100</u>	<u>1 341 704 300</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Le crédit total net ouvert aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera géré comme un tout sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Les crédits ouverts au chapitre 24 pour les programmes de coopération technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures suivantes :

a) Les engagements concernant le louage de services contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables pendant l'exercice biennal suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice biennal en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice biennal en cours ne dépasse pas vingt-quatre mois de travail;

b) Les engagements concernant les bourses de perfectionnement contractés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce qu'ils soient réglés, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement qui demande la bourse et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée audit gouvernement;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice biennal en cours demeurent valables jusqu'à ce que le montant ait été payé au titulaire du marché ou au vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1980-1981 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

*105^e séance plénière
18 décembre 1981*

B

PRÉVISIONS DE RECETTES FINALES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981 :

1. Les prévisions de recettes, autres que les contributions des Etats Membres, qu'elle a approuvées par sa résolution 35/226 B du 17 décembre 1980, sont augmentées de 8 480 900 dollars des Etats-Unis, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Montants approuvés dans la résolution 35/226 B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres des recettes</i>			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	193 897 500	216 400	194 113 900
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>193 897 500</u>	<u>216 400</u>	<u>194 113 900</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes générales	29 073 400	2 578 400	31 651 800
3. Activités productrices de recettes	15 362 200	5 686 100	21 048 300
TOTAL, TITRE II	<u>44 435 600</u>	<u>8 264 500</u>	<u>52 700 100</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>238 333 100</u>	<u>8 480 900</u>	<u>246 814 000</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

*105^e séance plénière
18 décembre 1981*

36/235. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983

L'Assemblée générale

I

ACTIVITÉS DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE

1. *Prend acte* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les activités du Service de gestion administrative⁵⁹;

2. *Approuve* les observations et recommandations qui y figurent;

II

PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du programme de formation linguistique de l'Organisation des Nations Unies⁶⁰, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶¹,

1. *Approuve* les recommandations formulées par le Secrétaire général aux alinéas a à c du paragraphe 46 de son rapport;

⁵⁹ *Ibid.*, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.3.

⁶⁰ A/C.5/36/2.

⁶¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.2.

2. *Fait sienne* l'observation figurant au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Prie* le Secrétaire général d'effectuer une étude concernant la possibilité de limiter le nombre des langues officielles pouvant être étudiées gratuitement et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session;

III

EMPLOI D'EXPERTS ET DE CONSULTANTS AU CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Prie le Secrétaire général de présenter à l'avenir, pour examen dans le contexte du budget-programme du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, des informations complètes sur les experts et consultants employés par le Centre et dont les services sont financés tant par des crédits du budget ordinaire que par des fonds extra-budgétaires;

IV

MESURES DE SÉCURITÉ INTERORGANISATIONS

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant des mesures de sécurité interorganisations⁶², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶³,

⁶² A/C.5/36/24.

⁶³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.6.